



Interimaire et soustraitance, salariat deguisé ?

Par **boons**, le 24/11/2010 à 13:42

Bonjour,

j'ai été interimaire pendant 18 mois pour un grand groupe, ce groupe ne voulant pas embaucher et mon chef de service ayant toujours besoin de moi, il m'a fait embaucher comme salarié en CDI chez un sous traitant depuis 3 ans et demi, je ne travaille que pour ce groupe (et tjs le meme service), maintenant ce chef de service a des arrangement avec un autre sous-traitant (c'est un ami à lui) et il voudrait que je donne ma demission du premier sous traitant pour aller chez l'autre qui me paierait moins. Devant ma resistance, ce chef de service me donne de moins en moins de travail pour me contraindre à accepter.

Question : que faire pour me defendre, ce type de relation ne serai-elle pas du salariat deguisé ?

Merci